



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mai à seize heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 25 mai 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D7-1-2-106

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel (a donné pouvoir à JP DELACHOUX)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy (a donné pouvoir à JP TERRENNE)
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette (a donné pouvoir à P BENOIT)
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane (a donné pouvoir à H MARTIN)
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à D ZANIN)
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B GROUSSOU)
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P GIL)
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C LECORRE)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
Mr AILHAS Gérard	:	Trésorier

Monsieur Pascal BENOIT a été désigné Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D7-1-2-106

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Après avoir approuvé le compte administratif 2021 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat.

Le Président rappelle que lors de l'adoption du budget primitif 2022 il a été repris par anticipation les résultats et qu'il convient désormais de les arrêter définitivement.

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 7 069 176,42 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : 3 347 321,66 €

Les restes à réaliser font état :

- d'un excédent de financement de 1 286 816,71 €.

Il en ressort donc un besoin de financement de 2 060 504,95 € de la section d'investissement.

Le Président propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 2 060 504,95 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 5 008 671,47 €
- Résultat d'investissement reporté (001) – Dépenses : 3 347 321,66 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 2 060 504,95 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 5 008 671,47 €
- Résultat d'investissement reporté (001) – Dépenses : 3 347 321,66 €

Fait à Valence d'Agen, le 31 mai 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 1^{er} juin 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

09 JUIN 2022

09 JUIN 2022

AR Préfecture

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220609-2022D7_1_2_106-DE
Numéro d'acte :	2022D7_1_2_106
Date de décision :	09/06/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	2022D7-1-2-106 AFFECTATION DES RESULTATS 2021- BUDGET PRINCIPAL.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	09/06/2022 10:21:19
Date de réception de l'AR :	09/06/2022 10:21:40